



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 mars 2024

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-cinquième session

26 février–5 avril 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par Africa Culture Internationale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 janvier 2024]

---

\* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



## **Promouvoir le développement durable et les énergies renouvelables pour l'autonomisation des communautés autochtones sahraouies dans le Sahara occidental**

Il est avec un optimisme renouvelé qu'Africa Culture Internationale souhaite mettre en lumière l'impact positif du développement des enjeux durables et des énergies renouvelables dans le Sahara occidental sur la population autochtone sahraouie. Cette évolution remarquable démontre l'engagement continu en faveur du progrès économique, social et environnemental dans la région, tout en offrant des opportunités tangibles d'autonomisation et de bien-être pour les communautés locales.

1. **Création d'emplois durables** : L'investissement dans les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et éolienne, a stimulé la création d'emplois locaux dans le Sahara occidental. Des opportunités d'emploi sont offertes dans la construction, la maintenance, l'exploitation et la gestion des infrastructures énergétiques durables, offrant ainsi des moyens de subsistance stables pour les populations autochtones sahraouies.
2. **Amélioration de l'accès à l'énergie** : Le déploiement d'infrastructures d'énergies renouvelables a permis d'améliorer l'accès à l'électricité dans les communautés éloignées du Sahara occidental. Cela a un impact direct sur la qualité de vie des habitants, en facilitant l'accès à l'éclairage, à la communication, à l'éducation et aux soins de santé, renforçant ainsi leur bien-être et leur développement socio-économique.
3. **Protection de l'environnement** : L'adoption des énergies renouvelables contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des ressources naturelles dans le Sahara occidental. Cette transition vers une économie verte favorise la durabilité environnementale à long terme, préservant ainsi les écosystèmes fragiles et assurant la sécurité alimentaire et hydrique des communautés autochtones sahraouies.
4. **Renforcement de la souveraineté énergétique**: En développant des sources d'énergie renouvelable indigènes, le Sahara occidental renforce sa souveraineté énergétique et réduisent leur dépendance aux importations d'énergie fossile. Cette autonomie énergétique offre une stabilité économique et sécuritaire, tout en favorisant le développement local et la résilience face aux chocs externes.

En conclusion, le développement des enjeux durables et des énergies renouvelables dans le Sahara occidental représente une opportunité historique de promouvoir le développement inclusif et durable des communautés autochtones sahraouies. En investissant dans leur autonomisation économique, sociale et environnementale, nous contribuons à bâtir un avenir meilleur pour tous, en harmonie avec la nature et en respectant les droits et aspirations des générations présentes et futures.

Africa Culture Internationale encourage vivement toutes les parties prenantes à continuer de soutenir et d'investir dans ces initiatives vitales, et à travailler ensemble pour assurer un avenir prospère et équitable pour les communautés autochtones sahraouies et pour toute la région.

Africa Culture Internationale exprime son engagement indéfectible envers le développement durable et l'autonomisation des populations locales.

---